



***No Permit?
No Fireworks.***

You must have a permit to set off fireworks within the city of Winnipeg.

You can receive a \$500 ticket if you set off fireworks without a permit.

To be eligible for a permit you must:

1. Be 18 years or older.
2. Have 100 feet of clearance from all buildings and trees.
Most private properties in Winnipeg do not meet this need.
3. Have written consent of the property owner.

If you are setting off fireworks as part of a City park rental, you also need a fireworks permit.

Firecrackers, which are loud, explosive fireworks, typically wrapped in paper and lit with a fuse, are illegal in Canada.

For more information visit
winnipeg.ca/fireworks.





*Pas de permis?
Pas de feu
d'artifice.*

Vous devez détenir un permis pour allumer un feu d'artifice dans la ville de Winnipeg.

Vous pouvez faire l'objet d'une contravention de 500 \$ si vous allumez un feu d'artifice sans permis.

Pour être admissible à un permis, vous devez :

1. avoir au moins 18 ans;
2. prévoir 100 pieds de dégagement par rapport à tout bâtiment ou arbre (la plupart des propriétés privées de Winnipeg ne répondent pas à cette exigence);
3. avoir obtenu le consentement écrit du propriétaire.

Si vous allumez un feu d'artifice lors de la location d'un parc municipal, vous avez également besoin d'un permis de feu d'artifice.

Les pétards sont des feux d'artifice bruyants et explosifs qui sont normalement enveloppés dans du papier et dont on allume la mèche. Ils sont illégaux au Canada.

Pour en savoir plus, visitez
winnipeg.ca/feuxdartifice.

